Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_71-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-71 **Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ-PRUNAUX Sylvie) - GUILLOUX David (procuration à MASSON Eliane) - CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - FAMBON Christophe (procuration à HENRI Marie-Jeanne) - COLUSSI Delphine (procuration à GOBICHON Jean-François) - BARATAUD Clarisse - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - CHEREL Stéphanie - BEREST Audrey - SOLIER Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : **Sylvie RAMÉ-PRUNAUX**

Convocation en date du 3 mars 2026

Pôle Enfance et Citoyenneté - Service Petite Enfance – Crèche Gallo'PADE – Modification du règlement intérieur / 5.7 Intercommunalités

VU le Code de la Santé Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°2000-762 du 1er août 2000, modifié par le décret 2007-230 du 20 février 2007,
VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010,
VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021,
VU le décret n° 2025-304 du 1er avril 2025,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU la délibération en date du 14 avril 2010, relative notamment à :

- La création d'un multi-accueil à destination des enfants de 10 semaines à 4 ans jusqu'à leur scolarisation, avec une capacité d'accueil de 20 places,
- L'adoption du règlement de fonctionnement du multi-accueil,

VU les délibérations en dates des 6 juin 2018, 28 octobre 2021, 15 décembre 2022, 28 septembre 2023 & 17 juillet 2025 portant modification du règlement intérieur du multi-accueil,

CONSIDERANT qu'il avait été mis en place un agrément modulé afin d'optimiser l'accueil des enfants, les besoins des parents et le taux de fréquentation de la structure. La capacité d'accueil indiqué dans le règlement de fonctionnement de la crèche était donc variable selon les horaires suivants :

- De 7h30 à 8h30 : 6 places
- De 8h30 à 17h30 : 20 places
- De 17h30 à 18h : 10 places
- De 18h à 18h30 : 6 places

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_71-DE

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier cette capacité d'accueil modulé pour les premières tranches horaires, à savoir :

- De 7h30 à 8h : 8 places
- De 8h à 8h30 : 10 places
- De 8h30 à 17h30 : 20 places
- De 17h30 à 18h : 10 places
- De 18h à 18h30 : 6 places

CONSIDERANT la proposition ci-annexée de règlement de fonctionnement modifié,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, en date du 26 février 2026, et du Bureau en date du 3 mars 2026,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **DE PROCEDER** à la modification du règlement de fonctionnement de la crèche GALLO'PADE, tel que ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 12 mars 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 mars 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL